Amiens : Armé de couteaux, Moussa menace de “crever” un individu aux cris d’ “Allah Akbar”. Au tribunal, sa mère souhaite “qu’il aille à la mosquée” pour retrouver “le droit chemin”

31/10/2020 à 10h22



Mercredi 28 octobre, une altercation verbale éclate rue Watteau, à Amiens-nord. Moussa Tselmat, 53 ans, va chez sa mère et revient avec deux grands couteaux. Il coince l’un des gardiens d’immeuble, dans son local. «Il était hors de lui, complètement exalté », dira la victime. Elle essaie de se protéger derrière son bureau, l’homme agite ses couteaux sous son nez, lui sort «Allah Akbar », et «je vais te crever » à plusieurs reprises. Un témoin intervient, le ceinture et le fait sortir.

L’agresseur retourne chez sa mère, rue Ingres, et s’enferme. Aux policiers, qui arrivent en bas de l’immeuble, il crie à trois reprises «Allah Akbar » à la fenêtre. La porte de l’appartement est défoncée, l’homme arrêté et les couteaux

cachés dans le four retrouvés.

Dans le box du tribunal ce vendredi, Moussa Tselmat dit qu'il ne se souvient de rien, il avait bu 10 ou 12 bières. Des 8-6, fortes donc. **Les menaces terroristes ? Il dit qu'il n'était pas au courant des attentats de Nice, parce qu'il « n'a plus la télé depuis 6 mois ».**

Il n'est pas pratiquant, et sa mère le regrette même : «Ce serait peut-être bien qu'il aille à la mosquée, on lui apprendrait le droit chemin ».

Pour son avocate, Me Émilie Decroos, ce n'est pas une affaire de terrorisme mais celle d'un poivrot. L'apologie du terrorisme n'a en tout cas pas été retenue dans cette affaire. Moussa Tselmat, déjà condamné 14 fois, écope de 12 mois de prison, dont 4 mois avec sursis.

Le Courrier Picard